

## TRANSACTIONS NEUF & ANCIEN - LOCATIONS - CONSEILS EN INVESTISSEMENTS

# HONORAIRES

(Barème en vigueur au 01/10/2023)

### VENTE

Montant de la vente	Honoraires (*)
< 60 000 €	Forfait 4 000 €
60 000 € à 100 000 €	7%
100 001 € à 200 000 €	6,5%
200 001 € à 300 000 €	6%
300 001 € à 400 000 €	5,5%
400 001 € à 500 000 €	5%
> 500 000 €	4,5%

(\*) Honoraires TTC pour la vente aux particuliers (maisons, appartements, garages, terrains...), HT pour la vente aux professionnels (locaux industriels et commerciaux, bureaux et fonds de commerce, terrains...).  
Calculés sur le montant de la vente.

**Vente en viager** : honoraires de 7% de la valeur libre du bien avec un minimum de 8 000 €.

**Forfait Avis de Valeur** : 200 € TTC (gratuit si mise en vente du bien dans notre agence).

### LOCATION

PARTICULIERS	PART LOCATAIRE (*)	PART BAILLEUR (*)
Visite / Constitution du dossier	8 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>
Etat des Lieux	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
<b>TOTAL (dans la limite d'un mois de loyer hors charges)</b>	<b>11 € / m<sup>2</sup></b>	<b>11 € / m<sup>2</sup></b>

(\*) Honoraires TTC pour un bail de type ALUR (habitation vide ou meublée).

#### Location à usage commercial ou professionnel :

- Honoraires de négociation de 30% HT du loyer annuel HT hors charges, à la charge du locataire et/ou du bailleur.
- Honoraires de rédaction du bail : 500 € HT.